



Sommaire :

- Le mot du Maire...
- Zone d'activité du causse d'Alteyrac
- Réaménagement du Presbytère
- Régularisation des captages
- Entrée du village : c'est fini !
- Bougeons et allons à la poste !
- Coulagnet info
- P.L.U.
- Four à pain...
- Abribus
- Cimetière
- Rentrée des classes
- Informations communales
- État civil...

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

Mardi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mercredi :
14h00 à 18h00

Judi :
9h00 à 12h00

Vendredi :
9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Le mot du Maire...

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs

Le deuxième semestre 2009 est déjà bien commencé.

Comme il est d'usage, voici venu pour moi le temps de vous apporter quelques informations sur le travail effectué par vos élus tout au long de ces derniers mois.

Avant d'entrer dans la période hivernale, quelques conseils vous sont donnés, je souhaiterais que vous puissiez les mettre en application pour le confort et la sécurité de tous.

Cet été, de nouvelles familles se sont installées dans notre belle commune. Qu'il me soit permis au nom de tout le conseil municipal de leur souhaiter la bienvenue.

Restant encore et toujours à votre entière disposition.

Recevez, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Maurice BERGONHE

ZONE D'ACTIVITÉ DU CAUSSE D'ALTEYRAC...

Dans la continuité du plan local d'urbanisme et dans le souci de développement de la commune, une zone d'activités va voir le jour. Zone « d'activités » car elle sera ouverte aussi bien aux artisans qu'aux commerçants.

Cet espace se situe sur le causse d'Alteyrac, proche de la laiterie « Duo Lozère ».

Ce projet est porté par la communauté de communes « Terre de Randon » qui a d'ores et déjà anticipé son financement. Le cabinet d'expert géomètre Xavier FAGGE en est le maître d'œuvre.

Les dernières acqui-

sitions foncières ont été réalisées, ce qui permet d'atteindre une surface totale de plus de 20000 m², 3000 étant déjà occupés par la laiterie.

L'étude, pour la création des infrastructures destinées à desservir les différentes parcelles est en cours de finalisation. Elle prévoit notamment la réalisation d'un rond-point, au niveau du carrefour existant, afin de faciliter et sécuriser l'accès à cette zone d'activités.

Les travaux d'aménagement débuteront au début de l'année prochaine. La mise en vente des lots

pourra ainsi commencer au dernier trimestre 2010.

Il est à noter que plusieurs entreprises, fortement intéressées par cette zone bien située, ont déjà pris contact afin de s'y implanter.

Montant des travaux d'aménagement : 496 000 Euros.



Le carrefour à aménager

PROJETS

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE – RÉAMÉNAGEMENT DU PRESBYTÈRE

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine de notre commune, le projet de réhabilitation du presbytère a trouvé son rythme de croisière.

Après des mois de recherche de fonds, le plan de financement est enfin bouclé.

Les collectivités territoriales, à savoir le département et la région (pour la

salle uniquement), ont donné leur accord pour subventionner le projet. L'état, par le biais de la réserve parlementaire, apportera aussi sa pierre à l'édifice.

Enfin des fonds propres de la commune seront engagés. Les loyers des appartements apporteront leur part au remboursement des emprunts.

Le dossier d'appel

d'offre, sous la houlette de l'architecte Jean-Louis BONNAL, est en cours de finalisation et la consultation sera lancée avant la fin de l'année. Le début des travaux pourra ainsi être planifié pour le début de l'année 2010.

Deux logements locatifs, un de type T2 et un de type T5, occuperont l'étage du bâtiment. Ils seront desservis par un sas créé côté nord.

Un des ces appartements bénéficiera d'un garage en rez-de-chaussée et d'une terrasse située au-dessus de ce dernier.

De plus, la bâtisse, ainsi rénovée, abritera une salle communale, située en rez-de-chaussée : son accès pour les personnes à mobilité réduite en sera facilité.

Ce projet permettra donc d'accueillir de nouvelles familles sur la commune.



« ...Le début des travaux pourra ainsi être planifié pour le début de l'année 2010... »

RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

La procédure de régularisation administrative des 6 captages d'eau potable a véritablement débuté sur le terrain en juillet.

Après la consultation des différents prestataires en juin, le conseil municipal a choisi le bureau d'études « Aqua Services » de

Mende. Celui-ci a établi pendant l'été le recueil des données générales et hydrogéologiques. Outre les relevés pour établir un état parcellaire complet, des sondages au tracto pelle ont été effectués sur les différents sites.

Cette opération a pour but d'établir une coupe de la nature du sol qui permettra de fournir des informations précises à l'hydrogéologue agréé pour déterminer ensuite les périmètres de protection nécessaires pour l'ensemble de nos



« Ces analyses, indispensables pour le dossier de régularisation, constituent la carte d'identité de nos captages... »

sources.

Ce recueil des données a été remis à la commune fin août, il a été ensuite validé par les services de l'État : DDASS (service santé et environnement) et DDAF (service police de l'eau).

Le mardi 15 septembre un technicien de la DDASS est venu effectuer des prélèvements d'eau pour les analyses que l'on nomme "de première adduction".

40 échantillons ont été prélevés sur les deux sites de production « Chaptal » et « Villeneuve ». Les analyses sont réalisées en partie à Mende par le Laboratoire Départemental d'Analyses et à Montpellier par un laboratoire privé. Ces analyses complètes concernent de nombreux paramètres :

la bactériologie, les matières organiques, la radioactivité, les pesticides, les métaux et les toxiques

(Mercure, Arsenic...) etc...

Ces analyses, indispensables pour le dossier de régularisation, constituent la carte d'identité de nos captages.

Le 6 novembre, une autre étape a eu lieu avec la venue de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique qui a effectué une visite sur le terrain de l'ensemble des captages.

A suivre...

ENTRÉE DU VILLAGE : C'EST FINI !

AVANT...



APRES...



AVANT...



APRES...



BOUGEONS ET ALLONS À LA POSTE !

Comme 72 autres communes dans notre département, le Chastel Nouvel possède une agence postale.

Cette agence permet ainsi la conservation, en zone rurale, d'un minimum de service public.

Dans ce cadre, la municipalité, qui gère l'infrastructure de l'agence, tient à rappeler aux habitants les divers services proposés :



- Affranchissement de courrier et vente de timbres (départ courrier tous les matins, sauf Dimanche, vers 11 h)
- Vente d'enveloppes pré-timbrées (normale ou de réexpédition de courrier)
- Envoi / retrait des « colissimo » (métropole, Europe, international)
- Envoi / retrait des recommandés (simple & accusé de réception)
- Pour les détenteurs d'un compte CCP ou livret épargne, dépôt et retrait d'espèce (retrait jusqu'à 300€), dépôt de chèque
- Recharges de Téléphone

mobile (Orange, SFR, Bouygues Telecom, NRJ mobile, Virgin Mobile)

- Lors de vos déplacements (déménagement ou long voyage), vous avez la possibilité de faire garder le courrier par votre agence ou vous le faire réexpédier

L'agence est ouverte les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 15h30 à 18h et le Mercredi de 10h à 12h30.

Marie Kristine CAYROCHE, plus connue sous le prénom de Régine, en fonction depuis le début de l'année, vous accueillera avec son sourire et sa gentillesse pour vous apporter le meilleur de ses services.

« Cette agence permet ainsi la conservation, en zone rurale, d'un minimum de service public... »

COULAGNET INFOS

La voie est ouverte !

Le chemin desservant la plus haute maison du village, peu emprunté ces dernières années, n'était plus carrossable. C'est

aujourd'hui chose réparée !

Des travaux de débroussaillage, de terrassement mais aussi de reconstruction

de murs de soutènement ont été nécessaires pour que cette voie redevienne utilisable par les voitures.

Colère de Ru

Le 26 août dernier, un important orage s'est abattu sur Coulagnet.

La forte montée des eaux conjuguée à des embâcles restées dans le lit du ruisseau ont eu raison de la pile du pont.

Cet ouvrage déstabilisé ne permettait plus aux camions et autres véhicules lourds d'accéder au

village. L'entreprise Bâti-Gévaudan, qui fut mandatée pour cette réfection, réalisa les travaux dans des temps remarquables.

La consolidation du pont et des berges, le nettoyage du lit devraient faire face aux excès de colère de ce ru.



« La forte montée des eaux ont eu raison des piles du pont... »

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU, dont la révision avait été prescrite en septembre 2001, est enfin terminé : il a été approuvé en conseil municipal le 15 octobre 2009, à l'unanimité.

Huit ans de réflexion et de réunions : c'est le temps

qu'il aura fallu pour mener à bien cette étude !

Outre les contraintes qui ont ralenti sa progression (SCOT de Mende, fuseau de la RN88, emplacements des échangeur etc.) le conseil a du faire face au désistement de deux bureaux d'études.

C'est le cabinet Habitat et Développement Lozère qui a repris et mené à terme notre document d'urbanisme.

Après l'arrêt du PLU et l'enquête publique, quelques modifications mineures ont été apportées au zonage et au règlement, en accord avec les observations du commissaire-enquêteur des services de l'état.

Compte tenu du fait que

la commune fait partie du périmètre du SCOT de Mende, le PLU est opposable au tiers depuis son approbation : il faudra désormais que tout projet de construction ou de rénovation soit en accord avec celui-ci pour être accepté...

Le document est consultable en mairie et à la disposition de chacun.

SCOT : Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale, document d'urbanisme d'un niveau supérieur auquel le PLU doit se conformer.

Opposable aux tiers : applicable à tous. Personne ne peut remettre en cause ce droit ni s'y opposer.

« ...il faudra désormais que tout projet de construction ou de rénovation soit en accord avec celui-ci pour être accepté... »



LE FOUR À PAIN : UN PATRIMOINE QUI PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR TOUS !

« le four à pain situé au centre du village peut être utilisé par chacun... »

Le conseil municipal rappelle aux habitants de la commune que le four à pain, situé au centre du village, peut être utilisé par chacun. Ce symbole du patrimoine local, cher à chaque village, a été fêté comme il se doit le 4 juillet 2009, après sa restauration.

Voici, pour motiver les

futurs apprentis boulangers, quelques conseils d'utilisation :

- Compter 3 heures de chauffe pour mettre le four en température
- Après 2 heures, ne plus alimenter le four en bois, étaler les braises
- Au terme des 3 heures, la voûte du four est de-

venue « blanche », retirer les braises et nettoyer le socle

- Attendre $\frac{1}{4}$ d'heure, porte fermée, pour laisser la température se stabiliser

Dernière étape, enfourner le pain pour 40 à 45mn et les tartes pour 15 à 20mn... porte fermée, bien entendu !

LA COMMUNE SE DOTE DE DEUX NOUVEAUX ABRIBUS

Les travaux de l'entrée de notre village bientôt terminés, il restait à remplacer l'abribus devenu pour l'heure obsolète.

Après une brève concertation en conseil municipal, une commission abribus fut nommée, un bureau d'architecte choisi et enfin le plan validé par le premier magistrat de notre commune.

A la vue d'un délai de livraison plutôt court (rentrée scolaire) et du coût de l'ouvrage, il fut décidé d'utiliser l'auto construction.

La maçonnerie sera effectuée par les employés

municipaux et la toiture par l'équipe municipale.

Pour les premiers, les murs en pierres de taille n'ont plus de secrets ; en revanche pour la seconde, l'aide d'un fustier professionnel était une obligation pour la réussite de l'entreprise.

Après quelques journées de travail acharnées le bâtiment est terminé, les étudiants Chastellois pourront atten-



« Après quelques journées de travail acharnées le bâtiment est terminé, les étudiants Chastellois pourront attendre le car à l'abri ...»

dre le car à l'abri.

Pour finir il nous reste à remercier notre maire pour ses conseils avisés, le charpentier professionnel pour son expertise et sa patience, les passants pour leurs encouragements désaltérants et les cuisinières pour la préparation des repas partagés dans la bonne humeur.

Vous trouverez le second abribus route d'Alteyrac, il est placé sur un terrain privé prêté gracieusement par le propriétaire.



L'abribus d'Alteyrac

L'ARBRE DU CIMETIÈRE...

Depuis des années, un énorme sapin menaçait le mur du cimetière. Ses racines démesurées soulevaient l'enrobé de la route y

conduisant.

Fin octobre, grâce à l'équipe communale, tout risque de chute a été définitivement écarté...



RENTRÉE DES CLASSES

Après la rentrée de septembre et son cortège de larmes, d'angoisses, de retrouvailles et de bonne humeur - tant pour les enfants que pour les parents et même les enseignants - les petits écoliers de notre commune ont repris le chemin de l'école une seconde fois, après une grosse semaine de vacances de Toussaint bien méritée.

Malgré un effectif en hausse par rapport à l'année précédente (54 élèves contre 51), l'école publique s'est vue supprimer un poste cette année. Le projet pédagogique de l'école, réalisé sur 3 ans, porte sur 3 grands axes :

- améliorer des apprentissages par des actions méthodologiques : accéder à l'autonomie

- favoriser le développement de connaissances culturelles et artistiques sur le thème de l'Europe

- améliorer la maîtrise de l'outil informatique dans ses diverses fonctions

L'école privée a un effectif de 25 élèves et a été labellisée cette année école européenne.

Cela va permettre aux élèves de développer la pratique des langues et la découverte d'autres cultures. Cette année c'est le Royaume-Uni qui sera à l'honneur.

Ecole publique

« L'écoline »

04.66.65.04.32

Directrice :

Isabelle PERRIER

Équipe enseignante :

Christelle MARTIN

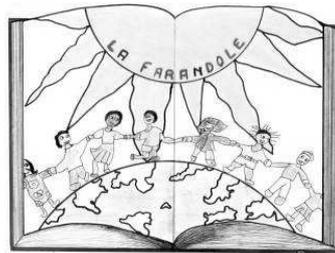
Très petite, petite, moyenne et grande section
Isabelle PERRIER
cours préparatoire, cours élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} année

Carol PISANESCHI
cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} année

Garderie de 07h30 à 08h30 et de 16h30 à 18h00.



CHASTEL-NOUVEL



Ecole libre

« La Farandole »

04.66.49.26.04

Directrice

Valérie MILOT

Équipe enseignante :

Carole BONNAL

Très petite, petite, moyenne et grande section, cours préparatoire
Valérie MILOT et Christine BRUN

(1/2 journée chacune)
cours élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} année, cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} année

Garderie de 07h30 à 08h30 et de 16h30 à 18h00.

Dernière minute :

Les 2 écoles de la commune viennent d'être retenues dans le cadre de l'appel à candidature départemental concernant le plan « École numérique rurale ».

Ce plan, lancé par le Ministère de l'éducation nationale, va permettre d'équiper les écoles en tableau blanc interactif, imprimante réseau et en ordinateurs portables (classe mobile). Elles pourront aussi avoir accès à des ressources numériques reconnues de qualité pédagogique.

Une subvention équivalente à 80% du coût du projet, plafonnée à 9000 euros, a été affectée pour chaque école.

« Les 2 écoles de la commune viennent d'être retenues pour le plan « École numérique rurale ». ... »

INFORMATIONS COMMUNALES...

Recensement

Tous les jeunes gens - jeunes hommes et jeunes filles - doivent obligatoirement se faire recenser en mairie avant la date anniversaire de leur 16 ans. Nous vous rappelons que ce document est obligatoire pour vous inscrire à tout examen (Permis de conduire, Baccalauréat, etc.)

Inscriptions sur les listes électorales

Nous vous rappelons que la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales, et pouvoir participer dès l'an prochain aux différents votes en tant que Chastellois, est le 31 décembre 2009...

Compteurs d'eau

L'hiver dernier a été très rigoureux et a causé de nombreux dégâts sur les compteurs d'eau : nous rappelons qu'il appartient à chacun d'isoler son compteur ; en cas de dégâts dus au gel, les réparations seront à la charge des particuliers. Dans le même état d'esprit, pensez à vidanger les canalisations inutilisées pendant la période hivernale.

Stationnement sur la voie publique

Le stationnement sur voie publique et sur trottoirs, gênant toute l'année pour la circulation (et notamment pour les camions et tracteurs dont il gêne le passage) et irrespectueux envers les piétons, devient encore plus problématique en hiver : si vous ne voulez pas retrouver votre véhicule bloqué derrière un tas de neige poussé par les engins de déneigement, prenez garde à l'endroit où vous stationnez !

Nouveaux arrivants

Vous aménagez très bientôt sur la commune, ou venez de le faire : n'hésitez pas à passer en mairie lors de votre arrivée. Nous pouvons vous renseigner sur de nombreux sujets (assistantes maternelles, formalités administratives, scolarité, etc.) et cela nous permettra par ailleurs de vous connaître !

Dates à retenir

27 novembre : Soirée « traditions » organisée par le Bouffadou, au foyer rural
 5 et 6 décembre : Téléthon
 18 décembre : Fête de Noël de l'Ecoline

ETAT CIVIL...

Décès



Bernard SALTEL (47 ans)
 Marius BERTUIT (74 ans)
 Augustin DELOR (87 ans)
 François FORESTIER (83 ans)
 Joseph BRAGER (94 ans)

...Nos peines

Naissances



Le 24 avril : Eytan THOMAS
 Le 5 juin : Alice BESSIERES
 Le 15 juin : Iris CLADEL
 Le 19 août : Emma TROCELLIER
 Le 10 septembre : Lisa CHAUDESAYGUES
 LE 21 octobre : Gabin DELON

...Nos joies

Mariages

11 juillet : Régine GROLIER et
 Didier BOISSONNADE
 18 juillet : Claire LEFEVRE et
 Cédric PERRET
 12 septembre : Nathalie BONNAL et
 Michel PELAPRAT



...Nos félicitations